

ACTUALITÉS SOCIALES : DROIT DU TRAVAIL ET CONTRÔLE URSSAF – MISE À JOUR TRIMESTRIELLE



Public concerné

Avocats, collaborateurs, personnel RH

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Niveau 1 : Acquisition des fondamentaux

Tout public



Durée

3 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

245 € HT / 294 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

François Taquet

Avocat au Barreau de Cambrai, spécialiste en Droit du travail et protection sociale.

Objectifs pédagogiques

Être au fait des dernières actualités sociales, une fois par trimestre.

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'échanges avec les participants, exemples et cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

Contenu

> Séquence 1 : Actualités du droit du travail (clauses du contrat de travail, durée du travail, les congés, les salaires, l'état de santé du salarié, la rupture du contrat de travail et ses conséquences, les représentants du personnel)

> Séquence 2 : Actualités liées au contrôle URSSAF

Formation accessible à toute personne en situation de handicap. Contactez-nous !

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

ACTUALITÉS SOCIALES : DROIT DU TRAVAIL ET CONTRÔLE URSSAF – MISE À JOUR TRIMESTRIELLE

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues

Formateur

Maître François Taquet
Avocat au Barreau de Cambrai



Professeur de Droit social (IESEG, Skema BS),
Rédacteur auprès de la plupart des revues juridiques, auteur de nombreux livres en droit du travail et sécurité sociale,
Rédacteur d'amendements sur les projets de loi en matière sociale à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au Parlement européen,
Consultant international,
Avocat, spécialiste en Droit du travail et protection sociale.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

1h20 Séquence 1 : Actualités du droit du travail

5 mn Pause

1h20 Séquence 2 : Actualités liées au contrôle URSSAF

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H